

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 10 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 7 / 14	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 16 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
	PHILIPPOT Xavier	VOUVANT
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 4 / 10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2 B 1 / 1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Totaux Délégués présents : 38/64		

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	Publié le 16/03/2023 ID : 085-258501634-20230227-DELIB122023-DE
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	à M. GUENION

Excusés

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

**Total présents et
représentés : 45/64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CTEau Vendée aval et Longèves restauration berges DELIB 12 CS 27-02-2023

- Dans la continuité des travaux engagés en 2021, les travaux de **restauration de berges** se sont poursuivis sur la Vendée et sur le canal des Cinq Abbés pour 1385m au total. Les épisodes de crues des hivers passés ont laissé apparaître des points de fragilité où nous devons intervenir en urgence ;

Comme chaque année, le SmVSA participe financièrement aux travaux de berges des ASA en partenariat avec les communes concernées.

C'est le cas avec l'ASA de Vix qui a engagé des travaux le long de la voirie du canal de Vix menant aux portes à la mer (canal de Vix, Marais Sauvage et Contrebooth), avec 3 tranches de travaux (2021, 2022 et 2023 à venir). En accord avec la commune de Marans et l'ASA de Vix, la participation à ces travaux va s'étaler sur 4 ans, modifiant ainsi la délibération n°31-CS-28-03-2022 proposant une participation de 20 000 € uniquement sur la tranche de travaux 2022.

Le montant total estimé des travaux de 2021 à 2023 (inclus) est de 300 127.20 € HT. Seul le montant des travaux 2023 n'étant pas connu précisément à ce jour (marché à bon de commande).

Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise le Président à :

- Signer la convention et toutes les pièces nécessaires avec l'ASA de Vix et la commune de Marans pour la participation aux travaux de restauration de berges du canal de Vix entre le Pont des Alouettes et la porte à la mer, dans la limite de 50 000 € TTC au total ;
- Verser le montant maximal de 12 500 € annuel de 2023 jusqu' à 2026 inclus ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER